



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 22 octobre 2024 — N° 154

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Édith Maynard.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire de l'organisme Loisirs Duvernay Saint-Vincent.

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale des éducatrices et éducateurs de la petite enfance.

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait une déclaration afin d'inviter la Caisse de dépôt et placement du Québec à se départir de ses investissements associés à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité.

Mme Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner la création de Services Nunavik.

22 octobre 2024

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire du Centre hospitalier de St. Mary.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de saluer le parcours de M. Félix-Antoine Duval.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner les 50 ans de M. Maurice Dubé à titre de pompier à la ville de Mont-Joli.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Geneviève Dupéré.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire des Chevaliers de Colomb du conseil de Sainte-Rose-de-Lima n° 10114.

Mme Schmaltz (Vimont) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la cinquième édition de l'événement 3 heures de bonheur.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire du Centre de la petite enfance À La Bonne Garde.

22 octobre 2024

À 13 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 05.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel 2023-2024 du Conseil interprofessionnel du Québec.
(Dépôt n° 1942-20241022)

Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.
(Dépôt n° 1943-20241022)

M. Dubé, ministre de la Santé, dépose :

Le rapport annuel 2023-2024 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;
(Dépôt n° 1944-20241022)

22 octobre 2024

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du Centre universitaire de santé McGill.
(Dépôt n° 1945-20241022)

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du Conservatoire de musique et d'art dramatique
du Québec;

(Dépôt n° 1946-20241022)

Le rapport annuel 2023-2024 du Musée des Beaux-Arts de Montréal.

(Dépôt n° 1947-20241022)

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, dépose :

Le rapport annuel 2022-2023 de l'Administration régionale Baie-James.

(Dépôt n° 1948-20241022)

Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, dépose :

Le rapport d'activité 2023-2024 du Fonds de développement et de reconnaissance
des compétences de la main-d'œuvre.

(Dépôt n° 1949-20241022)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 143 concernant l'itinérance, inscrite au
Feuilleton et préavis du 5 juin 2024 par Mme Prass (D'Arcy-McGee);

(Dépôt n° 1950-20241022)

22 octobre 2024

La réponse à la question écrite n° 147 concernant l'intelligence artificielle dans le réseau de la santé, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 6 juin 2024 par M. Bouazzi (Maurice-Richard);

(Dépôt n° 1951-20241022)

La réponse à la question écrite n° 160 concernant les droits d'immatriculation des véhicules adaptés, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 19 septembre 2024 par M. Grandmont (Taschereau);

(Dépôt n° 1952-20241022)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 septembre 2024 par Mme Nichols (Vaudreuil) concernant la mise sur pied de mesures pour assurer un environnement de travail sain pour les élus municipaux;

(Dépôt n° 1953-20241022)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 12 septembre 2024 par Mme Nichols (Vaudreuil) concernant le parachèvement de l'autoroute 20 de Vaudreuil-Dorion à L'Île-Perrot;

(Dépôt n° 1954-20241022)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 11 septembre 2024 par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) concernant l'accessibilité aux subventions de l'État pour les personnes autistes possédant un chien d'assistance;

(Dépôt n° 1955-20241022)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 septembre 2024 par M. Lemieux (Saint-Jean) concernant le maintien et la prolongation des prestations d'invalidité de la CNESST.

(Dépôt n° 1956-20241022)

Mme la présidente dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 10 octobre 2024 :

Décision 2330 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la détermination du contingentement des emplois de complexité supérieure à l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 1957-20241022)

22 octobre 2024

Décision 2331 concernant le Règlement sur les ressources financières attribuées à la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes;

(Dépôt n° 1958-20241022)

Décision 2332 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien.

(Dépôt n° 1959-20241022)

Puis, elle dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Bérubé (Matane-Matapédia) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 23 octobre 2024, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1960-20241022)

Dépôts de rapports de commissions

Mme D'Amours (Mirabel), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 8, 9 et 10 octobre 2024, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 71, Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale.

(Dépôt n° 1961-20241022)

22 octobre 2024

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 30 et 31 janvier ainsi que le 1^{er} février 2024, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement. Le rapport contient des observations et 15 recommandations.

(Dépôt n° 1962-20241022)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les services éducatifs à la petite enfance; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Drainville, ministre de l'Éducation, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des faits troublants dans le rapport sur l'école primaire Bedford à Montréal;

22 octobre 2024

QU'elle prenne acte de la suspension ainsi que de la tenue d'une enquête sur un groupe de 11 enseignants de l'école;

QU'elle déplore l'intimidation, l'humiliation, la violence physique et psychologique subies par des élèves et des membres du personnel;

QU'elle rappelle l'importance pour le Québec de continuer de promouvoir et de défendre les valeurs d'égalité homme-femme et de laïcité de l'État dans toutes ses institutions publiques;

QU'enfin, elle affirme qu'elle ne tolérera aucune tentative d'introduire des manifestations de nature religieuse ou des actes ou comportements relevant de l'obscurantisme religieux ou toute autre forme de comportement ou de propos sexiste, raciste ou discriminatoire dans les écoles publiques québécoises.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 327 en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la gestion des finances publiques; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), présente une motion concernant la santé des enfants; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

22 octobre 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 76, Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 22 octobre 2024 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20, le mercredi 23 octobre 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 24 octobre 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Fédération québécoise des associations d'entrepreneurs
spécialisés en construction
CSN-Construction
Ordre des architectes du Québec
Garantie construction résidentielle
Ordre des technologues professionnels du Québec
Corporation des maîtres électriciens du Québec
Association de la construction du Québec
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du
Québec
Association des professionnels de la construction et de
l'habitation du Québec
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec
Manufacturiers de structures de bois du Québec
Elles de la construction
Me Philippe Farley
FTQ-Construction
Ordre des ingénieurs du Québec
Me Éric Thibaudeau
Fédération des chambres de commerce du Québec

22 octobre 2024

Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec
Association des consommateurs pour la qualité dans la construction

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre du Travail soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

22 octobre 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 73, Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 29 octobre 2024, de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20 et le mercredi 30 octobre 2024, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale
Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
Tel-Jeunes
Association québécoise Plaidoyer-Victimes
Antoine Normand, président de BlueBear
Barreau du Québec
Juripop
Ordre professionnel des sexologues du Québec
Anne-Marie Boisvert, professeure titulaire, faculté de droit de l'Université de Montréal
Union étudiante du Québec
Yoshua Bengio, professeur titulaire, Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle de l'Université de Montréal
Mélanie Lemay, cofondatrice du mouvement Québec contre les violences sexuelles

22 octobre 2024

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et 1 minute 12 secondes pour la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour la députée indépendante;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 72, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions;

22 octobre 2024

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 76, Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public.

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la prévention des propos haineux à caractère sexuel dans les milieux scolaires.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 23 octobre 2024, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'avancée historique que représente la séparation des religions et de l'État;

22 octobre 2024

QU'elle réitère que le respect et la mise en œuvre du principe de la laïcité dans le réseau de l'éducation et des services de garde est un gage de cette séparation des religions et de l'État ainsi que du respect de la liberté de conscience et d'expression des usagers;

QU'elle constate que la situation révélée au sein de l'école Bedford démontre que l'État québécois a failli à faire respecter la laïcité et le respect des divergences d'opinion;

QU'elle constate que la situation révélée au sein de l'école Bedford et de certains services de garde met en péril le développement scolaire, éducatif et humain des enfants et élèves;

QU'elle reconnaisse la nécessité de renforcer la Loi sur la laïcité de l'État pour en assurer le respect dans les services publics;

QU'elle demande au gouvernement de légiférer pour inscrire le principe de la laïcité au sein de la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance pour protéger les établissements d'enseignement et leur personnel contre les pressions religieuses;

QU'elle demande l'inscription obligatoire et la recension des lieux de culte et organisations de nature religieuse présentes et actives au Québec et l'interdiction des liens entre ceux-ci et les écoles ou les services de garde;

QU'elle demande au gouvernement de mettre fin au financement public des écoles religieuses.

22 octobre 2024

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 77, Loi modifiant principalement des lois instituant des régimes de retraite du secteur public, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 77 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 77 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

À 15 h 21, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

Les travaux reprennent à 15 h 30.

À 15 h 30, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

22 octobre 2024

Débats de fin de séance

À 18 h 32, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeys) à Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, portant sur le sujet suivant : « Northvolt et la possibilité de céder les garanties financières des Québécois à l'entreprise Goldman Sachs ».

À 18 h 45, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 23 octobre 2024, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 17 octobre 2024, à 10 h 50, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Bolduc, avocate à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 64 Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec

La Présidente

NATHALIE ROY

22 octobre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Drainville, ministre de l'Éducation, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 327)

POUR - 108

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
(Prévost)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (IND)	Setlakwe (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Groncin (CAQ)	Marissal (QS)	(Dubuc)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)